

Charte d'engagements réciproques

entre la Commune de Lamballe-Armor et l'association

Les assises de la vie associative a permis de corédiger cette charte qui vise à renforcer le dialogue entre la Commune de Lamballe-Armor et l'ensemble des associations pour un meilleur « vivre ensemble ». La signature de cette charte favorise une dynamique collective au service des habitants de notre territoire.

Les associations et la Commune de Lamballe-Armor contribuent à faire vivre le territoire composé de la ville-centre, Lamballe, et des bourgs de La Poterie, Trégomar, Saint Aaron, Maroué, Meslin, Planguenoual et Morieux.

Les associations et la Commune de Lamballe-Armor renforcent ensemble l'attractivité du territoire et souhaitent se rapprocher pour agir conjointement en se basant sur des :

► **Valeurs partagées**

- Confiance & partenariat via un dialogue régulier garantissant l'écoute, le respect et la bienveillance
- Coopération au travers d'une reconnaissance mutuelle des rôles de chacun
- Autonomie de penser et d'agir
- Transparence et équité de traitement de toutes les associations

► **Ambitions communes et engagements**

TOUS ACTEURS !

Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants de Lamballe-Armor

La Commune s'engage à

- Valoriser les actions associatives dynamisant le territoire
- Accompagner les associations dans leurs activités et la promotion de leurs évènements
- Orienter les habitant.e.s qui cherchent des activités et/ou à s'engager bénévolement, vers les associations

Les associations s'engagent à

- Animer le territoire avec une diversité d'activités, en veillant à la complémentarité de l'offre entre associations
- Coopérer pour une mise en commun des actions
- Informer la collectivité des changements dans la vie de l'association

TOUS ENSEMBLE !

Promouvoir l'inclusion qui permet à toutes et à tous d'exercer sa citoyenneté

Les engagements communs sont

- Garantir l'accès de toutes et tous à l'offre associative
- Favoriser et respecter l'expression de toutes et tous
- Veiller à la parité (genre, âge, culture...) dans les actions comme dans les instances

La Commune s'engage à

- Veiller à l'accessibilité des lieux et locaux (PMR, horaires, signalétique, internet...) et du mobilier

Les associations s'engagent à

- Faciliter l'accès de toutes et tous aux actions proposées avec des tarifs et horaires adaptés

- Adapter leurs actions aux différents publics, en veillant aux personnes en situation de handicap, âgées...
- Favoriser l'intégration des jeunes dans leurs activités et au sein des instances.

TOUS ÉGAUX !

Favoriser la démocratie locale

Les engagements communs sont

- Favoriser l'engagement citoyen, le bénévolat et la participation à la vie de la cité, en promouvant les associations comme lieu d'engagement collectif et individuel
- Développer la formation pour favoriser la montée en compétences des bénévoles
- Accompagner la création de nouvelles associations

La Commune s'engage à

- Reconnaître une égalité de droits entre toutes les associations
- Considérer les associations comme actrices à part entière de la démocratie locale
- Apporter le même niveau d'informations à toutes les associations et faciliter leurs démarches, notamment via un accueil assuré par le service vie associative...
- Être transparent sur le circuit d'une demande de subvention (critères, délais...) et les attributions.

Les associations s'engagent à

- Participer activement aux démarches de participation initiée par la collectivité
- Respecter les délais de dépôt des demandes (subvention, salle, matériel, débit de boisson...)

TOUS RESPONSABLES !

Renforcer les pratiques éco-responsables

Les engagements communs sont

- Favoriser la mutualisation de locaux, de matériels et le partage des ressources, dans un objectif de sobriété
- Adapter le traitement des déchets lors des manifestations : ramassage, tri, prévention...
- Proposer des modes de transports alternatifs : navettes, co-voiturage, sécurité des piétons et cyclistes

La Commune s'engage à

- Faciliter l'accès à du matériel réutilisable : vaisselle, fléchage...
- Réduire la consommation d'énergie : éclairage public, isolation des bâtiments...

Les associations s'engagent à

- Réduire leur consommation de plastique, de papier et d'énergie : lumière, chauffage, nouvelles technologies...

Signatures

Signer cette charte permet de :

- Affirmer sa volonté de travailler collectivement sur le territoire
- Agir ensemble dans un esprit de réciprocité entre les associations et la commune de Lamballe-Armor
- Avoir accès aux soutiens de la collectivité

Date :

Association signataire

Commune de Lamballe-Armor

